

Sécheresse dans l'Ain - Mesures de restriction

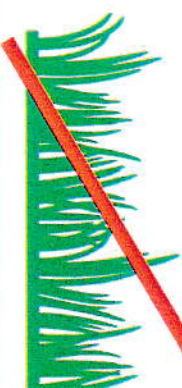


ALERTE

Usages domestiques



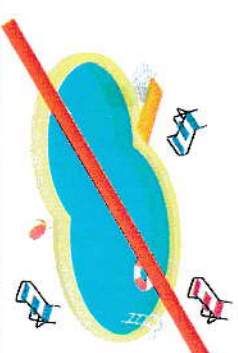
Interdiction d'arroser
les massifs fleuris et les
plantes en pot de 11h à 18h



Interdiction d'arroser
les espaces verts et les pelouses.
Adaptation pour les arbres et arbustes
plantés en plein terre depuis moins d'1 an
(arrosage autorisé de 18h à 11h)



Interdiction d'arroser
les jardins potagers
de 11h à 18h



Interdiction de remplir et de
vidanger les piscines privées et les
bains à remous (> 1m³) sauf remise à
niveau & premier remplissage sous condition



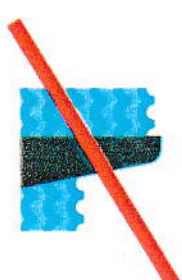
Interdiction de laver
les cours et les façades
(sauf travaux préparatoires
à un ravalement)



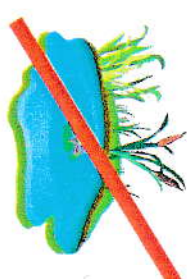
Interdiction de laver
les véhicules
à domicile



Fermeture
des fontaines publiques
et privées
en circuit ouvert



Ouvrages hydrauliques
Interdiction de
fonctionnement par
éclusées



Interdiction de
remplir et de vidanger
les plans d'eau

L'utilisation des réserves d'eaux pluviales n'est pas concernée par ces restrictions

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels

sur le site des services de l'État - www.ain.gouv.fr

